



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Le 100^{ème} korban Pessah

« Celui qui égorge son korban Pessah – un mouton ou un agneau – puis qui constate qu'il a un défaut ou qu'il est teréfa (une blessure le rendant inapte à la consommation) – il en prendra un deuxième et l'égorgera, que ce jour-là soit un jour de semaine ou un Chabbat, et cela même jusqu'à cent animaux, jusqu'à ce qu'il en trouve un qui soit casher, ou que la journée soit terminée, il apportera alors le korban un mois plus tard, le Pessah Cheni – le 15 Iyar. » (Rambam, Korban Pessah 1,20).

Après avoir égorgé son mouton et, une fois le sang aspergé sur le Mizbéah par le Cohen, son propriétaire incise le ventre pour enlever la graisse, qu'il donne au Cohen pour la brûler sur l'autel. Il apporte ensuite le reste du korban là où il réside à Jérusalem ; puis il le grille, et le consomme avec les 15 ou 20 membres de son groupe. Mais si, en ouvrant le korban, il constate que l'un de ses organes est troué, le poumon par exemple, ou qu'un clou traverse les intestins, etc., et que, par conséquent, l'animal n'est pas casher, il doit s'en procurer un autre, l'égorger, le griller et le consommer. Où pourra-t-il acquérir un nouveau korban pour lui et son groupe ? Peut-être ira-t-il en acheter un autre au marché, mais il devra alors attendre que les portes de la Azara s'ouvrent pour sortir avec le public et entrer avec une deuxième vague de fidèles – la procédure du rapprochement se faisait en trois fois. Ou probablement il se trouvait dans la Azara un service de vente de moutons dans le cas où l'un serait disqualifié. Mais si le deuxième agneau était également troué, il devait en apporter un troisième, et même jusqu'à cent, jusqu'à ce que l'un soit casher !

Imaginons cette scène cocasse dans la Azara. Après avoir égorgé son mouton, et que le Cohen a reçu le sang, le propriétaire découvre un clou dans les intestins de l'animal. Il le dépose dans un coin : à la fin de la journée, il sera brûlé comme korban disqualifié. Il se dirige alors dans un autre coin de la Azara pour s'en procurer un deuxième. Revenu à sa place, il attend à nouveau son tour, il se présente une deuxième fois devant le

Cohen, ou parfois même une troisième fois, voire une quatrième... Etonné, le Cohen ne manquera pas de lui demander : « N'ai-je pas déjà aspergé le sang pour vous plusieurs fois ? Que vous arrive-t-il ? » Gêné, il lui répondra : « J'ai eu trois fois la malchance de trouver les intestins troués... » Mais que dira le Cohen quand il se présentera pour la treizième fois, pour la quarante-troisième fois..., le Rambam ne dit-il pas qu'il doit le faire même « cent » fois ? Que diront les juifs à côté de lui, lorsqu'il entassera son quarante-troisième mouton ? Que dira le vendeur de moutons ? « Monsieur ! Pour les 50 000 personnes dans la Azara je n'ai eu d'acheteurs d'un deuxième mouton que trois ou quatre fois ! Or, vous venez chez moi pour la quarante-quatrième fois ! Ne comprenez-vous pas que D.ieu refuse votre korban, ou que l'une des 15 personnes de votre groupe est persona non grata pour D.ieu ? » Livide et couvert de honte à entendre les étonnements des uns et des autres qui observent sa situation pitoyable, il achète inlassablement son nouveau mouton... Mais que dire lorsqu'il se présentera pour la soixante-dix-septième fois... et la quatre-vingt-dix-huitième fois ? Il s'entend pour la énième fois dire : « D.ieu ne veut pas de vous ! » Heureux pour lui s'il trouve à la fin un mouton casher ! Mais si le soleil s'est couché..., il doit arrêter... et revenir un mois plus tard, pour Pessah Cheni, et tenter encore sa chance...

En fait, loin d'un juif l'idée de se dire : « D.ieu ne veut pas de moi ! » Nous ne connaissons la volonté divine qu'à travers Sa sainte Torah, et elle, elle dit : « Même cent fois, tu apporteras ton korban, jusqu'à ce que l'un soit casher ! »

Le vieux Rabbi Akiva, après avoir perdu 24 000 élèves – l'œuvre de sa vie – chercha et trouva cinq jeunes – Meir, Yehouda, Yossi, Chimon et Eléazar – et il les instruisit. Ce sont eux qui nous ont transmis toute la Torah.

Mentionnons aussi toutes les centaines de rabbanim et Raché Yeshivot qui, après avoir perdu durant la Shoah toute ou presque toute leur famille, s'attelèrent à enseigner la Torah !

Et de nos jours, des centaines de milliers des juifs étudient le Chass et appliquent les mitsvot. Ces survivants ne se sont jamais dit : « D.ieu ne veut pas de moi. » Ils ont uniquement affirmé : « D.ieu veut que j'enseigne Sa Torah jusqu'à mon dernier souffle de vie ! »



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Il est écrit (21-1) : « émor el hacohanim béné Aaron, véamarta aléhème : Lénéfesh lo yitama béamav ! ». À quel enseignement fait allusion (selon une interprétation de l'un de nos sages) la double mention du verbe « dire » (émor et véamarta) employée par la Torah au sujet des Cohanim ?

2) En commentant quel verset de notre Sidra, notre maître Rachi a-t-il rendu sa sainte Néchama à Hachem ?

3) Il est écrit au sujet de la sanctification du nouveau mois (voir Rachi 23-4) : « élé moadei Hachem ... acher tikréou otame bémoadame ». À quel enseignement du Traité Roch Hachana fait allusion le mot «otame» (qu'on peut aussi lire «atème») ?

4) Il est écrit (23-16) au sujet de l'oblation apportée à Hachem à Chavouot : « Véhikravtème min'ha 'hadacha l'Hachem ». À quel enseignement font allusion les «Sofei Tévote» des mots min'ha 'hadacha l'Hachem ?

5) À quoi peut-on comparer la Mitsva de résider dans la Soucca pendant les 7 jours de Souccot (23-48) ?



La Question

G. N.

Afin de déterminer la date de Chavouot, la Torah nous dit : "et vous compterez pour vous depuis le lendemain du Chabbat ... Sept semaines complètes".

Nos sages expliquent que lorsque la Torah parle du lendemain du chabbat, il est question en réalité du lendemain du 1^{er} Yom Tov de Pessah. Cependant, cette subtilité de langage du verset engendra une des plus grandes controverses entre les 'Hakhamim et les saducéens. Ces derniers ne reconnaissant pas la légitimité de la Torah orale interprétèrent ce verset littéralement, et allèrent jusqu'à faire de faux témoignages sur la néoménie afin de faire correspondre le début du compte avec un dimanche quitte à décaler la fête de Pessah. Comment se fait-il que les saducéens accordaient une telle importance à la date où tombait Chavouot, au point que parmi tous les désaccords qu'ils entretenaient avec les sages, ce soit celui-ci qui focalisait tout particulièrement leur force et leur énergie les poussant à transgresser l'interdiction de la Torah écrite de faire un faux témoignage ? (Alors qu'à l'inverse ils n'accordaient aucun égard à la date de Pessah qu'ils étaient prêts à falsifier). Cette problématique de la date de Chavouot peut-être relevée également en ce qui concerne la date originelle, celle du jour où fut donnée la Torah (selon rabbi Yossi). En effet,

Hachem dit à Moché : « Sanctifie les enfants d'Israël aujourd'hui et demain... et qu'ils soient prêts pour le troisième jour ». Moché voyant que le peuple avait besoin de plus de maturation, rajouta de sa propre initiative un jour de préparation et leur dit : Soyez prêts à la fin du troisième jour (donc pour le 4^{ème}). Et Hachem approuva son action.

Cependant, si Hachem partageait l'opinion de Moché, (et qu'il lui glissa des indices lui permettant de prendre une telle décision semblant aller à l'encontre de Son commandement express), pour quelle raison Hachem n'explicita pas de Lui-même les 3 jours complets de préparation ?

Le Chahal rav explique que la réponse à cette question repose sur ce qu'implique réellement le don de la Torah. En effet, depuis cet événement, la Torah est confrontée à une nouvelle réalité : elle n'est plus dans le ciel, c'est-à-dire que ce n'est plus Hachem qui tranche la halakha selon la vérité absolue, mais les sages d'Israël avec leur vision subjective, seule vision qui soit adaptée à l'application de la Torah par l'homme. Aussi, pour faire passer ce message, au moment de donner la Torah à Son peuple, Hachem fit en sorte que ça soit Moché qui tranche la date à laquelle il conviendrait que la Torah soit donnée et Hachem s'y conforma.

Toutefois nous explique le rav Yonathan Sandler zatsal, ce message qui donne la prédominance à la compréhension relative humaine sur la vérité absolue et immuable, était parfaitement

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	18 : 54	20 : 11
Paris	21 : 09	22 : 16
Marseille	20 : 39	21 : 49
Lyon	20 : 48	22 : 02
Strasbourg	20 : 46	22 : 05

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

inaudible pour les saducéens, qui rejetaient en bloc toute la Torah orale et donc l'interprétation que peuvent en faire les sages d'Israël.

Pour cela, ils mettaient un point d'honneur à ce que le jour commémorant le don de la Torah soit fixé en ayant le chabbat comme point de référence, jour sanctifié directement par le divin, et non pas un jour dont la sanctification dépendait d'une intervention humaine.



Un enfant qui devient Bar-Mitsva pendant la période du « Omer » peut-il continuer à compter avec bérakha ?

On distinguera 2 cas de figure :

- Dans le cas où l'enfant a manqué un ou plusieurs jours du Omer lorsqu'il n'était pas Bar Mitsva :

Il devra continuer à compter tous les soirs, mais sans réciter de bénédiction. Il lui sera tout de même fortement recommandé de faire en sorte de se faire acquitter de la bénédiction par une tierce personne.

- Dans le cas où l'enfant a compté tous les soirs du Omer avant sa Bar-Mitsva :

Selon certains décisionnaires, il ne pourra toujours pas compter avec bénédiction, étant donné que ce qu'il a compté avant sa Bar-Mitsva était dans le but du 'Hinoukh et donc d'un niveau bien moindre. [Birké Yossef 489,20 au nom du Peri Haarets 3,7 ; Moéd Kol 'Haili 5,8 ; Avné Nézér O.H 2,539 ; Yebia Omer 3,28].

Selon d'autres décisionnaires, il pourra continuer à compter avec bénédiction étant donné qu'il n'a pas manqué de jour à son compte. [Ketav Soffer 99 ; Aroukh Hachoul'han 589,16 ; Har Tsvi 72 ; Tsits Eliezer 14,55 ot 7 ; Alihkhote Chelomo Pessa'h perek 11,10 ; Or Létsion 1,36/3,16 ot 5].

En pratique, il semble qu'on pourra s'appuyer sur cet avis étant donné qu'il demeure un Safek Sfeka [Birkat Hachem 1 Perek 2,11 note 32 ; Alon Bayit Neeman numéro 256 ot 19/22 et numéro 257 ot 12].

Mais certains préconisent plutôt de se faire acquitter par une tierce personne afin de sortir de tout doute. [Voir 'Hazon Ovadia Yom Tov p.221/227 qui conclut tout de même que ceux qui continuent avec bénédiction auront sur qui s'appuyer]



1) De toutes les Mitsvot propres aux Cohanim, et qui étaient en vigueur à l'époque du Beit Hamikdash, seules deux Mitsvot restent pour eux à accomplir de nos jours : 1 - Celle de la "Birkate Cohanim". 2 - Celle de l'interdit de ne pas profaner la Kédoucha inhérente à la Kéhouna.

Remez Ladavar : L'injonction : « Émor el hacohanim » fait écho à l'injonction de : « amor lahème » employée au sujet de la Mitsva de la "Birkate Cohanim (Nasso 6-23), alors que l'expression : « Véamarta aléhème » fait référence à l'interdiction qu'ont les cohanim de se rendre impurs au contact d'un mort (compte tenu de leur kédoucha qu'ils ne doivent pas profaner). (Sefer "Od Yossef 'Hai", le Ben Ich 'Hai Hakadoch)

2) Après avoir commenté (et interprété) les termes suivants (22-6) : « Vélo yokhal mine hakodachim, ki ime ra'hats bessaro bamayim ». En effet, c'est en interprétant l'expression « ki ime ra'hats » et ayant prononcé le mot « tahor » (ha ra'hats tahor ! : "Ce n'est donc qu'après que l'homme ayant été impur se soit purifié en se trempant au Mikvé, qu'il pourra alors consommer tout de suite le Ma'asser Chéni à Yérouchalaïm : Voir à ce sujet le Traité Yébamot 74b), que Rachi rendit son âme pure à D... . Et nos sages de proclamer : « Le corps de notre Maître étant pur, il est normal qu'il rendit son âme avec pureté en prononçant le mot Tahor ! » ; ce qui suit (les commentaires ultérieurs) sont les paroles de son fameux élève : Rabbi Yéhouda bar Nathan ! (Sefer "Haotsar" sur la Torah du Rav Benayahou Issakhar Chemoueli, p.163)

3) Le Traité Roch Hachana (25a) enseigne à propos de l'expression « acher tikréou otame » : le mot « otame » (sans vav) pouvant se lire « atème » (vous) implique le fait que : « C'est à vous, Sages du Beit Din, qu'appartient le pouvoir de fixer les fêtes (par rapport au jour où vous avez décidé de fixer Roch 'Hodech). Même si vous vous trompez sur le jour où vous avez fixé Roch 'Hodech, Hachem validera

malgré tout votre action ! (Voir la Sidra de Bo 12-2, et les paroles de Rabbi Akiva dans le Traité Roch hachana 25). Remez Ladavar : le "Notarikone" du mot "otame" (qu'on peut lire : atème) est : Alef : "Anoussim" (car le beit din a été trompé par le faux témoignage des témoins). Tav : "Toïme" ("choguéguim" : "le Beit Din s'est trompé sur la fixation du jour de Roch 'hodech"). Même : "Mézdine" ("békavana", même si le jour où vous avez volontairement décidé de fixer Roch 'hodech n'était pas le jour où il aurait dû être fixé comme Roch 'hodech). ('Hida, 'Homate Anakh)

4) Ces "Sofei Tévote" peuvent former le mot «lé'hème» (pain). Ce terme fait allusion à deux "Taavote" de ce monde : 1 - Le plaisir de manger (en le poursuivant de manière effrénée et démesurée). 2 - Le plaisir de la chair (sans bornes et non régi par les lois de la Torah). Ainsi, à l'instar des deux pains offerts à Hachem à Chavouot, vous approcherez (véhikravtème) et consacrerez ces deux "taavote" précitées" léchem chamaïm" (comportement traduisant le passage du stade animal au stade honorable de Adam. C'est alors que vous deviendrez : "Une nouvelle créature au service de D... !" : "Min'ha 'Hadacha L'hachem !"). (Or Péné 'Haim)

5) A la mitsva d'immerger tout son corps dans un Mikvé contenant 960 loguin d'eau pure ! En effet, si "on rentre" dans le mot « Soucca », c'est-à-dire qu'on prend le "milouï" de ce terme (c'est-à-dire la partie interne et cachée du mot, soit : Les lettres "même", "ka", "vav", "pé", "hé") et qu'on fait sa Guématria, on obtient la valeur numérique du mot « Mikvé ! » (151). De plus, la Guématria de l'expression : « Léma'ane yédeou dorotékème » bien spécifique à la Mitsva de résider dans la Soucca durant 7 jours, est de 960, nombre correspondant au volume d'eau que contient un Mikvé purificateur (960 loguin). (Tséma'h David de Dinov, p.269).



Réponses

N°433 Aharé mot Kedochim

Enigmes

1) Qui a dit מודה אני לפניך mais n'a pas continué par מלך חי וקים et par quoi a-t-il continué ?

ריב חנוניא בן הקנא
Et il a poursuivi par : ה' אלוך,
ששמי חלקי מיושב בית המדרש

2) Les quatre pièces et le carré magique. Tu es dans une pièce avec 4 pièces de monnaie posées sur une table, disposées en carré. Chaque pièce peut être face ou pile, et tu ne peux pas voir leur état : tu es aveuglé. Tu peux faire l'action suivante autant de fois que tu veux : Choisir deux pièces et les retourner toutes les deux (pile devient face, face devient pile). Ton objectif est que toutes les pièces soient sur la même face (soit toutes pile, soit toutes face).
Mais attention : Tu ne vois jamais l'état des pièces. Tu ne peux pas te souvenir de l'état dans lequel elles étaient. Tu dois imaginer une stratégie qui fonctionne à tous les coups, quelle que soit la situation de départ. Quelle stratégie garantit le succès ?

Solution (stratégie garantie)
Tu dois suivre une séquence fixe d'actions, et à un moment donné,

les pièces seront toutes sur la même face sans que tu le saches, mais tu sauras que c'est fait.

Voici une stratégie qui fonctionne :

1. Numérote mentalement les pièces : 1, 2, 3, 4 (par exemple, dans l'ordre des coins du carré).
2. Applique cette suite d'actions en boucle, à l'aveugle :

Retourne les pièces 1 et 2.
Retourne les pièces 2 et 3.
Retourne les pièces 3 et 4.
Retourne les pièces 4 et 1.
Retourne les pièces 1 et 3.
Retourne les pièces 2 et 4.
3. Répète cette séquence jusqu'à un certain nombre de fois (au maximum 15 itérations suffisent pour garantir le succès, quelle que soit la position de départ).

À un moment donné, toutes les pièces seront sur la même face, et comme tu as épuisé toutes les configurations possibles, tu peux t'arrêter là.

3) Quel mot revient dans 16 versets consécutifs dans la paracha ?

ערוט (יח,ז,יז)

4 images une Mitsva:

Il s'agit de la mitsva d'apporter les bikourim au Beth Hamikdash.

Dans la 1^{ère} image, on voit un trait rouge, qui s'apparente au fil rouge avec lequel on attache le 1^{er} fruit qui sort des bourgeons pour le reconnaître. Dans la 2^{de} image, on voit le Beth Hamikdash, car il faut les apporter au Beth Hamikdash. Dans la 3^{ème} image, on voit Matane Torah, car c'est le jour de Chavouot qu'il faut les apporter. Dans la dernière image, on voit des jeunes figues qui ont poussé.



Echecs : A3 – F8

2 possibilités :

- 1) Si le roi prend la reine, la tour va en E8
- 2) Si le roi va en H7, dame G7

Shalshetnews.com



La Michna

Méguila

Perek 3 Michna 5 :

Q : Que lit-on à la Torah lors des fêtes ?

R : A Pessa'h, on lit « Chor o kessev ». A Chavouot, on lit « Kol habékhôr » ('houchékhem) (Pin'has). Lors des maamadot, on lit les passages de la « Ba'hodech hachévii » création du monde (dans Emor). A Yom Kippour, on lit la paracha de A'haré mot. Le 1er jour de Souccot, on lit la paracha des fêtes (dans Emor). Les autres jours de Souccot, on lit les korbanot relatifs à la fête dans la paracha de Pin'has. (Voir Barténora qui explique en longueur ce qu'on lit pendant les fêtes avec les haftarot).

2/ Lundi et jeudi et Chabat à Min'ha, on lit la paracha de la semaine suivante, mais on relira le Chabat matin.

Source : « Moché parla des fêtes d'Hachem aux bné Israël », chaque fête en son temps.

Michna 6 : Suite :

1/ A 'Hanouka, on lit « les



La Providence divine (Hachgaha 3)

Dans le sefer Chem HaGedolim HaHadash (lettre8, signe 29), est rapportée une histoire étonnante sur notre maître le Gaon, le saint 'Hida (Rabbi 'Hayim Yossef David Azoulay), à l'époque de sa vieillesse, alors qu'il était le Rav de la ville de Livourne. Un jour, un homme important se présenta à lui, bouleversé. Il était Cohen et portait plainte contre sa femme, qu'il soupçonnait s'être isolée avec un autre homme — ce qui est strictement interdit selon la Torah. Le Gaon 'Hida, ainsi que les Dayanim les plus éminents de la ville, étaient présents. Le Rav statua clairement : « D'après la Torah, tu es obligé de divorcer d'elle. » Mais les Dayanim, dont certains étaient proches de la femme en question, ne purent se contenir. Ils cherchèrent à la défendre et répliquèrent au Rav : « Maître, d'où tiens-tu cette décision ? Tu n'as ni témoins, ni preuves ! Ce n'est pas la loi, ce sont des paroles de prophétie — et la Torah n'est pas dans le

ciel ! On ne peut pas juger aujourd'hui selon l'esprit divin. Nous ne sommes ni prophètes ni prêtres — nous ne pouvons juger que selon les règles fixées par nos Sages ! » Le Gaon ne leur répondit rien. Il répéta simplement une seconde fois à l'homme : « Écoute ma voix — divorce de cette femme. » Mais comme il n'avait pas daigné répondre aux Dayanim, ils s'en allèrent trouver les proches de la femme — des personnalités influentes de la ville — et leur racontèrent toute l'affaire. Un tumulte se leva contre le Rav, et toute la communauté se mit à murmurer contre lui. Lorsque le Rav entendit ces controverses, l'esprit de D. reposa sur lui. Il envoya chercher la femme et la fit monter dans la pièce à l'étage, où se trouvaient sa chambre d'étude et son lieu de prière. Lorsqu'elle entra, il se leva de son siège, alla vers l'armoire contenant les rouleaux de la Torah, prit un Sefer Torah, l'ouvrit, et lut à voix haute — avec les ta'amim (mélodies de lecture) — la Paracha de la Sota, celle qui traite de la femme soupçonnée d'adultère. Quand elle fit mine de partir et posa son pied sur la première marche de l'escalier, il cria vers elle : « Si tu n'as pas fauté, tu seras

innocentée ! Mais si tu as péché... » Et à peine avait-elle posé son pied qu'elle ne parvint pas à descendre davantage. Son visage devint verdâtre, ses yeux sortirent de leurs orbites — et tout ce qui est écrit dans la Paracha de la Sota se réalisa sur elle, mot à mot. À ses cris de douleur, les Dayanim accoururent, suivis d'une foule d'habitants, venus voir cette scène terrifiante. Ils furent saisis de frayeur, crièrent : « Sortez cette femme maudite, qu'elle ne rende pas impur le lieu saint de notre Rav ! » Et ils dirent l'un à l'autre : « À présent, nous savons qu'il est un homme de D., un saint, et que la parole de l'Éternel est dans sa bouche, véritable. » Dès ce jour, on le craignit, on l'honora, et sa renommée s'étendit comme un homme de miracle. Pour que cet événement reste gravé à jamais, les notables de la ville ordonnèrent de recouvrir de feuilles d'or les marches sur lesquelles elle était morte, comme souvenir éternel du prodige accompli par ce saint homme. Fin du récit. Et j'ai entendu dire que ces marches dorées existaient encore... jusqu'à la dernière guerre.



Vécu de l'intérieur : Choftim

Moché Uzan

Précédemment dans Choftim, Manoa'h et sa femme Tséalfonite ont une discussion avec un ange qui leur apprend qu'ils auront un enfant un peu particulier. Il sera nazir depuis le ventre de sa mère et c'est lui qui délivrera le peuple. Il naît effectivement et se marie quelques années plus tard avec une fille pélichtit, dans le but d'attendre un faux-pas de la part du peuple de son épouse, pour mieux se venger. Lors du mariage, il exposa l'énigme suivante : « D'un mangeur, une nourriture est sortie, d'une chose puissante, quelque chose de doux ». Il leur laissa 7 jours pour y répondre. Ne trouvant pas la réponse, ils agirent comme de bons gazaouis (c'est en partie là qu'habitaient les pélichtim de l'époque), ils utiliseront la menace et la violence. Se tournant vers la nouvelle mariée, ils diront « s'il ne nous donne pas la réponse avant la fin des 7 jours, on brûlera ta maison et celle de ton père, tu penses nous avoir invité, pour nous hériter ? » Elle va pleurer chez Chimchone et littéralement le souler pour avoir la réponse, qu'il va finalement lui révéler. Ainsi, avant la chkia (coucher du soleil) des chéva brakhot, les pélichtim 'tout sourire' déclareront « le miel, c'est la nourriture qui sort du mangeur et le lion est la chose puissante de laquelle sort quelque chose de doux » !

L'énigme était évidemment introuvable sans la participation de la mariée (puisque'il ne connaissait pas « le lion au miel » découvert par Chimchone), ce qui irrite terriblement Chimchone. Il s'attaque à 30 hommes à Ashdod (territoire des pélichtim occupé), leur prend leur habit et comme promis, il les offre aux invités.

Chimchone revient quelques jours plus tard pour voir sa femme, le père de celle-ci refuse, car il prétexte qu'elle est détestée à ses yeux, c'est pourquoi, il a donné sa fille à un autre homme. Chimchone comprend qu'on lui cache un adultère, c'en était trop ! Il a suffisamment de raisons pour s'attaquer aux pélichtim. Il va relier deux renards par leur queue en y nouant une torche. Il formera 150 couples de renards. Cette attaque de renards brûlera tous les champs de blé, les meules et les oliviers des pélichtim.

Lors du constat des dégâts, ces derniers désignent Chimchone comme responsable et mettent le feu à la maison de son « beau-père » et de sa « femme » qui mourront. Cela lui donnera une nouvelle raison de se venger, il les frappera « un grand coup ».

Au tour des pélichtim de vouloir se venger et c'est le territoire de Yéhouda qui frissonne soudainement, en voyant arriver des centaines de pélichtim pour en découdre.

Nous verrons la semaine prochaine le dénouement de cet épisode...



Résumé de la Paracha

- La Paracha évoque plusieurs lois concernant les Cohanim et le Cohen Gadol.
- L'impureté et des défauts touchant les Cohanim et des statuts des Cohanim par rapport à la nourriture.
- Les défauts qui empêchent un animal d'être offert sur le Mizbéa'h.
- La Paracha des fêtes que nous lisons lors de Pessa'h et Souccot.
- La Torah nous apprend des lois au sujet de la Ménora et des 12 pains.
- Cette Paracha riche en Mitsvot se conclut par les lois basiques d'un homme envers son ami.

Pour dédicacer
un prochain feuillet :

Shalshet.news@gmail.com



Enigmes

- 1) Moché était le prénom donné par Bitya, mais quel est le prénom que lui ont donné ses parents ?
- 2) Tu as un œuf et tu veux savoir la hauteur maximale depuis laquelle tu peux le laisser tomber sans qu'il se casse. Tu es dans un immeuble de 100 étages. Tu n'as que deux œufs. Comment fais-tu pour trouver cette hauteur en un minimum d'essais, même dans le pire des cas ?
- 3) A quoi correspond la mesure 3.5 dans la Paracha ?



Aire de jeux



Echecs

Les blancs font mat en 3 coups



4 images

Une Mitsva

Quelle Mitsva se cache derrière ces 4 images ?

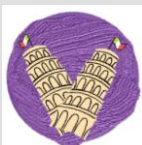


Jeu de mot

Un crapaud croyait être en avance, mais en vrai, il était tard.



Rébus





La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Notre Paracha nous invite à donner au Cohen l'honneur qui lui est dû. De même le Cohen, conscient de son statut, se doit de respecter des règles eu égard de sa noble condition.

En réalité, chaque homme se doit de connaître sa valeur et le poids de ses actions comme nous le voyons dans cette parabole du maguid de Horodno.

Un homme très riche avait offert à son épouse une bague sertie d'un énorme diamant. Son voisin, de condition plus modeste, avait également offert une bague à sa femme. Les 2 bijoux étaient d'apparence identiques mais le second n'était garni que d'une simple pierre en verre.

Un jour, les deux bagues se perdirent. Lorsque le riche en retrouva une, certain d'avoir retrouvé la sienne, il en fut très heureux et ne prit pas garde qu'en réalité, il détenait celle du pauvre.

De son côté, le pauvre trouva aussi la bague égarée mais sans éprouver de joie particulière car elle n'était pas de grande valeur d'après lui. Il ignorait

qu'en réalité, la bague était sertie d'un véritable diamant.

Le riche continua à mener une vie tranquille. Même lorsque ses affaires commencèrent à péricliter, il se consolait en se disant qu'il avait toujours, en sa possession, un diamant de grande valeur. Le pauvre, de son côté, menait une vie de privations sans savoir qu'il était propriétaire d'un trésor. Tous les deux vivaient dans l'illusion, comme dans un rêve...

Ainsi, certaines personnes accumulent des mitsvot sans se douter du bonheur et des richesses éternelles qu'elles s'acquerraient. De même, un homme peut étudier régulièrement sans se douter que par son étude il est un pilier du monde et une source infinie de bénédictions pour lui et son entourage. Le Yetser ara aime voir l'homme dans ce flou qui lui permet de le faire trébucher plus facilement. Apprenons à voir que notre quotidien cache en réalité des trésors insoupçonnés qui ne demandent qu'à être valorisés et appréciés.



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« ...Un fruit de l'arbre Hadar... » (23/40)

Sur les mots « Un fruit de l'arbre Hadar », Rachi écrit : «(Soucca 35) un arbre dont le bois et le fruit ont le même goût»

Sur le mot « Hadar », Rachi écrit : « un fruit qui habite sur son arbre d'année en année, c'est donc le étrog »

On pourrait se demander :

1. De Rachi, il ressort que c'est de la dracha « un fruit qui demeure sur son arbre d'année en année » que l'on sait qu'il s'agit du étrog. Mais voilà que la Guémara dans Soucca (35) l'apprend de la dracha « un arbre dont le bois et le fruit ont le même goût, c'est donc le étrog » !? Bien que la Guémara demande : Voilà que concernant le poivre, son bois et son fruit ont le même goût, la Guémara dit que le poivre n'est pas envisageable car prendre un grain de poivre, c'est trop petit et cela ne s'appelle pas prendre, et en prendre deux ce n'est pas possible car il est marqué "un fruit" au singulier. Ainsi, «c'est donc le étrog », la Guémara l'écrit sur « un arbre dont le bois et le fruit ont le même goût » alors que Rachi l'écrit sur « un fruit qui demeure sur son arbre d'année en année » !?

2. De plus, la Guémara propose plusieurs explications sur le mot "Hadar" :

Rabbi : "Hadar" peut se lire "Hadir", un enclos de petit bétail, pour nous apprendre que de la même manière que dans un enclos il y a des grands et des petits, ainsi on parle d'un arbre qui contient des fruits grands (de l'année précédente) et petits (de cette année), cela correspond au étroguer.

Ben Azaye : Ne lis pas "Hadar (beau)" mais plutôt "Hadar (habiter)", c'est-à-dire un fruit qui habite sur son arbre d'année en année.

Rabbi Avahou : Ne lis pas "Hadar" mais plutôt "idour" (eau en grec) pour dire que l'on parle d'un arbre qui pousse sur toutes sortes d'eaux (que lorsqu'il n'y a pas d'eau de pluie, il faut l'arroser avec de l'eau puisée), cela correspond au étroguer. Pourquoi Rachi a-t-il choisi spécifiquement « un fruit qui demeure sur son arbre d'année en année » ?

On pourrait proposer la réponse suivante : La Guémara Soucca 31, sur un étrog ancien de l'année précédente et qui a donc séché et n'est pas beau, Rabbi Yéhouda dit qu'il est cachère.

Puis, la Guémara demande : Mais voilà qu'il est écrit "Hadar" qui signifie que le étrog doit être beau !? La Guémara répond que Rabbi Yéhouda explique que le mot "Hadar" signifie "habiter" pour dire "un fruit qui habite sur son arbre d'année en année". Déjà, à ce niveau-là, on constate que la Guémara a choisi la dracha de Ben Azayé. De plus, sur cette Guémara, Rachi écrit : « De là, nous apprenons que le passouk parle du étrog car il n'y a pas d'autre fruit qui fait ainsi. » (Cela concorde et est cohérent avec ce que Rachi écrit dans le 'Houmach) et on est très surpris pourquoi Rachi dit-il cela ici ? En effet, cela n'a pas du tout d'incidence sur le pchat de la Guémara !?

Rachi avait une question : La réponse de la Guémara n'est pas de dire que Rabbi Yéhouda fait une dracha de Hadar, un fruit qui habite sur son arbre d'année en année, car dans ce cas, le pchat resterait "beau" et donc la question resterait entière. Seulement, la réponse de la Guémara est que Rabbi Yéhouda explique que le pchat de Hadar n'est pas "beau" mais "habiter", le sens même de "Hadar" c'est un fruit qui habite sur son arbre d'année en année. Et là, Rachi se demande : Mais pourquoi la Torah a-t-elle besoin de définir le sens simple de ce fruit par le fait qu'il habite sur son arbre d'année en année si ce n'est pour nous apprendre de quel fruit il s'agit, à savoir le étrog ?!

Il en résulte qu'au niveau du pchat, on a deux manières de déterminer qu'il s'agit du étrog :

Tana Kama : de « Un fruit de l'arbre », un arbre dont le bois et le fruit ont le même goût, c'est donc le étrog.

Rabbi Yéhouda : de "Hadar", un fruit qui habite sur son arbre d'année en année, c'est donc le étrog. Au niveau du pchat, Rachi a choisi Rabbi Yéhouda certainement en raison de la question de la Guémara du poivre bien qu'il y ait une réponse, finalement la question a ébranlé ce pchat. Par conséquent, pour expliquer les mots « Un fruit de l'arbre », Rachi utilise l'explication de Tana Kama « un arbre dont le bois et le fruit ont le même goût » qui est la Guémara Soucca 35. Mais pour définir qu'il s'agit du étrog, Rachi n'utilise pas la Guémara Soucca 35 mais plutôt la Guémara Soucca 31 où la Guémara dit que le sens simple de Hadar est « qui habite sur son arbre d'année en année » et de là, on apprend que c'est le étrog car sur cela, il n'y a aucune réfutation, c'est le seul arbre dont les fruits restent d'année en année, c'est donc bien le étrog.



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Une belle surprise

Avraham et Sarah forment un couple merveilleux et s'entendent magnifiquement bien. Une seule ombre à leur tableau : ils attendent depuis longtemps le bonheur d'avoir un enfant. C'est pour cela que le jour où ils apprennent que Sarah est enceinte, ils sont fous de joie. Au premier rendez-vous, ils vont ensemble et déclarent de manière claire et unanime au docteur qu'ils désirent garder la surprise de savoir s'il s'agit d'un garçon ou d'une fille, jusqu'au jour de la naissance. Évidemment, le docteur comprend et entreprend immédiatement les divers examens médicaux. Baroukh Hachem tout va bien et il souhaite, à la fin de ses vérifications, un grand Mazal Tov pour cette petite fille en bonne santé. Avraham et Sarah sont très joyeux de l'apprendre, mais ils demandent des explications au docteur car ils lui avaient clairement demandé de garder la surprise. Dan, le docteur se fend d'excuses et leur explique qu'il a annoncé cela par habitude en oubliant complètement les recommandations. Avraham et Sarah ne comprennent pas et ne veulent pas lui payer sa consultation. Dan leur répond qu'ils n'ont qu'à poser la question à un Rav et ce qu'il décidera, il l'acceptera. Quel est le Din ?

La question fut posée au grand de la génération, le Rav Eliyachiv, qui

répondit simplement qu'ils devaient payer. Rav Zilberstein expliqua que bien que Dan eût été négligent en annonçant le genre de l'enfant, il avait tout de même bien fait son travail et mérite donc un salaire pour les examens du bébé. Ceci ressemble d'ailleurs au cas d'un malade étant allé voir un médecin en lui demandant de l'aider à trouver un remède à sa grave maladie mais surtout sans jamais lui dire combien de temps il lui restait à vivre. Vous l'avez compris, le docteur fit la bourde et lui dévoila que d'après lui, il ne lui restait que deux mois. Évidemment, le patient ne voulut pas le payer et là le Rav trancha qu'effectivement, il n'en était pas obligé. La différence est que dans notre cas, cela s'apparente à un employé qui a bien fait son travail mais qui a mis en fin de mois une claquette à son employeur, cas où il mérite quand même son dû. Tandis que dans la deuxième histoire, le travail du docteur était de soigner le patient et non pas de le déprimer avec une telle déclaration. Chlomo Hamélekh écrit que la joie du malade est la source de sa guérison alors que la tristesse le fera sombrer.

En conclusion, malgré sa faute, Dan mérite son salaire car les examens ont bien été exécutés et Avraham et Sarah ont le devoir de le payer pour cela.

(Tiré du livre *Oupiryo Matok, Béréchit, p. 320*)